

École Maternelle La Fontaine - Fontenilles

Procès-Verbal du Conseil d'école du 14 octobre 2025

Participants :

Parents d'élèves APE élus : Mme Carrie, Mme Duval, Mr Costes, Mr Laurence et Mr Roques

Personnel enseignant : Mme Bley, Mme Boutes, Mme Bray, Mme Sautet et Mme Taurines

Rased : Mme Laher (excusée)

IEN : Mr Respaud (excusé)

Mairie : Mme Leroux Tardieu

ALAE : Mme Jordana et Mme Degorgue (coordinatrice enfance jeunesse LEC)

I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Equipe enseignante Rentrée 2025

Directrice : Mme Bray (petite section) déchargée le mardi pour la direction (et un mercredi matin sur 4)

Mme SAUTET (petite et moyenne sections)

Mme BOUTES (moyenne section)

Mme TAURINES (grande section)

Mme BLEY (grande section)

Mr LAIGNES décharge de direction le mardi et un mercredi matin sur 4

Aucun emploi en service civique cette année (aucune possibilité de laisser entrer ou sortir des élèves en dehors des ouvertures de portail ou des temps de récréation – sauf pour les enfants pour lesquels a été fait une demande d'autorisation de sortie pour soins avec une prescription d'un professionnel)

Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école : L'Inspecteur de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsable ALAE, responsable des ATSEMs...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

Horaires de l'école :

Matin : 9h - 12h

Après-midi : 14h05 - 16h20

Comme précisé dans le règlement intérieur de l'école, après 9h00 et 14h05, aucun élève ne pourra être admis (les portes de l'école seront fermées). Les parents qui le souhaitent pourront alors ramener l'enfant à l'école aux heures de récréation : entre 10h30 et 11h le matin et entre 15h30 et 15h45 l'après-midi.

Rythmes scolaires :

Les écoles de Fontenilles doivent réinterroger l'organisation du temps scolaire, et communiquer au DASEN au plus tard mi-janvier leur proposition.

A ce jour, un changement implique la prise en compte des transports scolaires, de l'organisation du périscolaire et des associations fontenilloises.

Une réflexion sera menée pour un changement éventuel à la rentrée 2028.

Le maintien des rythmes scolaires actuels est donc proposé au vote : rythmes reconduits à l'unanimité

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Une demande est faite à la mairie de mettre en place le vote électronique pour la prochaine rentrée scolaire.

Nombre d'inscrits : 195 Nombre de votants : 108 Bulletins blancs ou nuls : 6

Bulletins exprimés pour l'APE : 102

Sièges attribués à l'APE : 5

Le taux de participation est de 55,38 %. Le taux de participation l'année passée était de 56,38 %.

Effectifs

À ce jour, 106 élèves sont inscrits, pour 5 classes (1 élève inscrite ne s'est pas présentée à la rentrée)

La répartition en est la suivante :

1 classe de Petite Section	20 élèves
1 classe de Petite Section / Moyenne Section	20 élèves (10 PS / 10 MS)
1 classe de Moyenne Section	23 élèves
1 classe de Grande Section 1	22 élèves
1 classe de Grande Section 2	21 élèves

Scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans

En début d'année, les parents des élèves de petite section ont pu, s'ils le souhaitent, demander un aménagement du temps scolaire. Cette demande est transmise et validée par l'inspecteur de circonscription. Cet aménagement concerne la présence des enfants l'après-midi uniquement, pas le mercredi matin : cela concerne 3 enfants qui ne viennent pas l'après-midi.

Les parents ont dû s'engager pour l'année, mais l'aménagement peut être revu en cours d'année scolaire (après discussion avec l'enseignant).

Les autres enfants de petite section restent à l'école toute la journée, voire plus pour ceux qui vont aussi à l'ALAE matin et soir.

Cet aménagement de la scolarité ne concerne que les enfants de petite section.

Absences des enfants : il est impératif de signaler l'absence d'un enfant avant 9h si possible soit par téléphone, soit par mail. Préciser le nom, la classe et la durée de l'absence. Si une absence se prolonge, il faut le signaler par téléphone ou par mail (sur l'adresse mail de l'école uniquement).

Aucun accusé de réception des messages ne sera fait.

Toute absence doit être ensuite justifiée par écrit (sur papier libre). Le certificat médical est obligatoire uniquement pour toute maladie contagieuse.

RASED : Mme Laher (psychologue scolaire) est présente normalement une journée par semaine sur le groupe scolaire. Elle peut être sollicitée directement par mail par les parents (pas de suivi individuel des enfants).

Règlement intérieur :

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2019, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).

- Le règlement intérieur de l'école est approuvé par le Conseil d'école. Il est voté à l'unanimité.

Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur ceux des représentants de parents d'élèves.

Il ne sera plus photocopié systématiquement pour toutes les familles (seulement sur demande).

Les parents devront signer dans le cahier de liaison un mot attestant qu'ils en ont pris connaissance.

Sécurité :

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 30 septembre à 10h20 et s'est très bien déroulé. Tout le monde était prévenu. Durée de l'évacuation : moins d'une minute. Un autre exercice est à prévoir au cours de l'année scolaire (envisagé sur le temps de sieste). Personne ne sera averti.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) « attentat-intrusion » a été réalisé le 7 octobre à 10h25.

Son objectif est d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'intrusion, à savoir :

- Se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- Répondre instamment aux consignes de l'adulte

En maternelle, nous ne parlons pas d'exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous exerçons les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique.

L'ensemble des élèves a très bien répondu aux consignes de cet exercice.

Un autre exercice pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses aura lieu au cours de l'année.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, voici les principaux éléments qui nous concernent :

Point d'attention sur les manifestations en extérieur.

Effort particulier de vigilance à porter : aux activités sportives, aux activités et aux déplacements de groupes de mineurs.

En local, un contact avec les correspondants police-gendarmerie est recommandé afin d'aider les organisateurs dans leur appréciation du risque.

Maintien du renforcement de la vigilance aux abords et des contrôles aux accès des établissements.

Les mesures de contrôle peuvent notamment consister en des dispositifs de filtrage et d'inspection visuelle des sacs.

Sensibilisation à la détection et au signalement de comportements suspects, notamment auprès du personnel d'accueil.

Tout comportement suspect donnera lieu à un appel au 17.

Mairie

Toutes les commandes de matériel scolaire doivent être passées au retour des vacances de Toussaint dernier délai pour que les budgets soient clos en décembre (année civile).

- Budget :

La Mairie alloue pour l'année scolaire 2025/2026 un budget de 6 397 € pour les activités éducatives (sur une base de 107 élèves) :

- 25 € / élève pour le fonctionnement pédagogique (25 x 107 = 2 675 €)
- 3 € / élève pour le papier (3 x 107 = 321)
- 1 231 € de subvention pour la coopérative (environ 11.50 € / enfant)
- 10 € / élève pour les bus à l'occasion des sorties pédagogiques (10 x 107 = 1 070 €)
- 100 € pour les fournitures de direction

Et

- 1000 € pour Noël (un spectacle de Noël + petits cadeaux pour les classes)

Le budget alloué, notamment pour les transports, ne permet de financer que la sortie à la ferme en mars-avril.

L'équipement des classes en vidéoprojecteurs et en ordinateurs doit être envisagé comme en élémentaire. Des travaux de renaturation de la cour sont à l'étude et devraient être effectués en 2027.

II – ALAE

L'équipe d'animation est quasi au complet (taux d'encadrement suffisant).

Thème de l'année : semaine de la laïcité du 8 au 12 décembre – les lutins jusqu'aux vacances de Noël - l'humour du 16 au 20 mars

TAP pour tous les élèves : lundi, mardi (cuisine) et jeudi – jusqu'à Noël : parcours sensoriels et motricité

En 2027, mise en place d'un partenariat avec la média ludothèque.

En fin d'année, un petit spectacle est prévu conjointement avec l'école pour faire un retour sur ce qui est mené à l' ALAE.

Fête de l' ALAE : le 2 juillet 2026

III - PROJETS DE L'ANNEE

- **Sortie vendanges** : en octobre pour les 2 classes de GS

- **Semaine du goût** : La semaine du 13 au 17 octobre, toutes les classes mènent des ateliers pour éveiller les jeunes gourmets aux différents saveurs, aux produits, à leurs origines et à la façon de les consommer. Pascal, le chef cuisinier de la cantine, viendra mercredi matin animer un atelier dans deux classes.

- **Cinéma** : Nous programmons pour toutes les classes une sortie au cinéma Véo de Colomiers en novembre

- **Chorale d'école** : En période 2 (retour des vacances de Toussaint)
Les enfants chanteront ensemble tous les mercredis matin (~30 minutes).

- **Noël** :

Spectacle programmé le jeudi 18 décembre (matin)

« Soirées portes ouvertes » aux parents pour venir admirer les travaux des classes jeudi 18 décembre de 16h45 à 18h45.

- **Galette** : Une fête de la galette sera organisée avec une fabrication de couronnes par les élèves.

- **Sortie à la ferme** : Une journée à la ferme de Seissan est prévue début avril.

- **Fête de fin d'année** : Chants et danses collectives suivis d'un repas partage

- **Randonnée pédestre** : Pour tous les élèves de l'école en fin d'année scolaire

- **Classe dehors (GS1, GS2, PS/MS et MS1)** : quand le temps le permet, les élèves se rendent au parc de la Cazalère ou aux abords de l'école pour y mener des activités en lien avec le projet de classe.

- **Classe découverte PS1 en période 5** : Le projet est encore à l'étude (séjour sur 2 nuitées à Eup).

- **Les incorruptibles** : Projet de lectures d'albums

- La photo individuelle se déroulera le jeudi 18/11.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe ou d'école.

A ce jour, le solde de la coopérative est de 5 464 €.

Subvention de la mairie : 1 231 €

Don APE : 1 364.80 €

Prochains conseils d'école : mardi 24/03/2026 à 17h30 et mardi 16/06/2026 à 17h30

Clôturé à 19h30

La directrice, Christelle BRAY



La secrétaire, Emilie SAUTET

